

CHAMPIONNATS INTERRÉGIONAUX BATEAUX COURTS

J18, SÉNIOR, PARA-AVIRON ET PARA-AVIRON ADAPTÉ



SAMEDI 02 ET DIMANCHE 03 AVRIL 2022

1. CALENDRIER

- Lundi 14 mars 08h00 ouverture des inscriptions sur l'intranet fédéral
- Vendredi 25 mars 14h00 clôture des inscriptions
- 17h00 consultation des inscriptions sur ffaviron.fr
- Mardi 05 avril 16h00 retour à la FFA de la liste des bateaux qualifiés de la zone

2. ÉPREUVES

J18 – distance de course: 2 000 m		SÉNIOR – distance de course: 2 000 m	
1	J18F2- 2 rameuses en pointe sans barreur	5	SF2- 2 rameuses en pointe sans barreur
2	J18H2- 2 rameurs en pointe sans barreur	6	SH2- PL 2 rameurs en pointe sans barreur poids léger
3	J18F1x 1 rameuse en couple	7	SH2- 2 rameurs en pointe sans barreur
4	J18H1x 1 rameur en couple	8	SF1x PL 1 rameuse en couple poids léger
		9	SH1x PL 1 rameur en couple poids léger
		10	SF1x 1 rameuse en couple
		11	SH1x 1 rameur en couple
PARA-AVIRON et AVIRON ADAPTÉ – distance de course: 2 000 m			
12	SF1x PR3 1 rameuse en couple - jambes, tronc et bras		(embarcation libre)
13	SH1x PR3 1 rameur en couple - jambes, tronc et bras		(embarcation libre)
14	SF2- PR3 2 rameuses en pointe sans barreur - jambes, tronc et bras		dont 1 rameuse handi et 1 guide (femme valide) ou 2 rameuses handi
15	SH2- PR3 2 rameurs en pointe sans barreur - jambes, tronc et bras		dont 1 rameur handi et 1 guide (homme ou femme valide) ou 2 rameurs handi
16	SF1x PR1 1 rameuse en couple - bras et épaules		(bateau FISA - fauteuil - flotteurs obligatoires)
17	SH1x PR1 1 rameur en couple - bras et épaules		(bateau FISA - fauteuil - flotteurs obligatoires)
18	SF1x PR2 1 rameuse en couple - tronc et bras		(bateau FISA - assise fixe - flotteurs facultatifs)
19	SH1x PR2 1 rameur en couple - tronc et bras		(bateau FISA - assise fixe - flotteurs facultatifs)
20	SF1x PR3-ID CD 1 rameuse en couple - para-aviron adapté		(embarcation libre)
21	SH1x PR3-ID CD 1 rameur en couple - para-aviron adapté		(embarcation libre)
22	SF1x PR3-ID BC 1 rameuse en couple - para-aviron adapté		(embarcation FISA canoë)
23	SH1x PR3-ID BC 1 rameur en couple - para-aviron adapté		(embarcation FISA canoë)

3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Participation

Les épreuves qualificatives pour les championnats de France bateaux courts sont ouvertes aux équipages homogènes de club et aux équipages mixtes de clubs dans les épreuves en deux sans barreur.

Les équipages engagés doivent courir dans la zone d'appartenance de leurs clubs ou du pôle auquel ils sont rattachés. Les équipages composés de mixtes de clubs de deux zones différentes peuvent courir au choix dans l'une de ces deux zones.

En J18, au cas où il y aurait un nombre conséquent d'équipages à potentiel équipe de France dans une zone, des quotas supplémentaires pourront être rajoutés. Voir le récapitulatif de la réglementation aviron et handicaps en page 38.

Les rameuses et rameurs para-aviron et para-aviron adapté doivent être titulaire du Brevet de rameur d'accès à la compétition handicaps.

Engagements

Les engagements aux épreuves qualificatives interrégionales sont faits sur le site intranet de la FFA par les clubs ou par les comités départementaux, les ligues ou la FFA dans le cas des mixtes de clubs.

À la clôture des engagements, ceux-ci sont envoyés par la FFA aux responsables de zone.

Classification

Attention, pas de classification sur place, toutes les rameuses et tous les rameurs devront avoir été classifiés en amont (sprints 2021 ou MAIF Aviron Indoor).

Prendre rendez-vous auprès de la FFA : handicaps@ffaviron.fr

Qualifications para-aviron et para-aviron adapté

Pour se qualifier au championnat de France para-aviron et au championnat de France FFSA para-aviron adapté, les équipages devront réaliser une performance (exprimée en % et calculée par rapport aux temps de référence de chaque catégorie) qui ne soit pas inférieure de plus de 20 % à celle réalisée par le bateau le plus performant sur la régata.

Exemple: Performance 1xSH: 95% du temps de référence. Les rameurs et rameuses para-aviron et para-aviron adapté doivent réaliser une performance supérieure à 75 % du temps de référence de leur catégorie.

Rameurs poids-léger

Lors des épreuves qualificatives interrégionales, le poids des rameurs poids léger doit être conforme au code des régates de la FFA.

(Femme : 59 kg maximum / Homme : 72,5 kg maximum - moyenne d'un équipage : 70 kg)

Lieux

Les épreuves qualificatives pour les championnats de France bateaux courts sont organisées par chacune des quatre zones :

- Zone Nord-Est: Gravelines
- Zone Sud-Est: Aiguebelette (à confirmer)
- Zone Nord-Ouest: Mantes-la-Jolie (à confirmer)
- Zone Sud-Ouest: Cazaubon (à confirmer)

4. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES - RÉSULTATS

Programme

Les programmes des épreuves qualificatives sont envoyés aux clubs par les organisateurs.

Retour des résultats à la FFA

À l'issue des épreuves qualificatives :

- Les responsables de zone retourneront à la FFA la liste des bateaux qualifiés dans la limite de leur quota.
- Les engagements au championnat de France sont faits automatiquement à l'issue des championnats interrégionaux en fonction des résultats et des quotas attribués à chaque zone. En cas de refus de la qualification, les clubs doivent prévenir les responsables de zone avant le mardi 05 avril 16h00.

CLASSEMENT PARA-AVIRON ET PARA-AVIRON ADAPTÉ DES CLUBS

Points de performance

1 - Championnats de France indoor para-aviron et para-aviron adapté, épreuves open et sprint

Les points obtenus par des équipes mixtes de clubs sont partagés entre les clubs au prorata du nombre de licenciés.

Place	Points pour les épreuves individuelles	
	Points	Points pour les épreuves en équipes
1	20	15
2	18	13
3	16	11
4	14	9
5	13	8
6	12	7
7	11	6
8	10	5,5
9	9	5
10	8	4,5
11	7	4
12	6	3,5
13	5	3
14	4	2,5
15	3	2
16	2	1,5
17 et après	1	1

2 - Championnats de France bateaux courts para-aviron et para-aviron adapté

Les points obtenus aux Championnats de France bateaux courts para-aviron par les équipages mixtes de clubs (rameur handi et guide) sont partagés entre les clubs de chacun des licenciés.

Points pour les 1x et 2-			
Finale A de 1 à 6		Finale B de 7 à 12	
Place	Points	Place	Points
1	40	7	14
2	34	8	10
3	30	9	8
4	26	10	6
5	22	11	4
6	18	12	2

3 - Championnats de France para-aviron et para-aviron adapté (sprint, mer, Jeune, J16, J18, master et longue distance)

Points pour les 1x, 2x				Points pour les 4Yx+, 4+			
Finale A de 1 à 6		Finale B de 7 à 12		Finale A de 1 à 6		Finale B de 7 à 12	
Place	Points	Place	Points	Place	Points	Place	Points
1	20	7	7	1	30	7	12
2	17	8	5	2	26	8	10
3	15	9	4	3	23	9	8
4	13	10	3	4	20	10	6
5	11	11	2	5	17	11	4
6	9	12	1	6	14	12	2

Points de participation

Il est attribué 1 point par compétiteur participant aux championnats interrégionaux para-aviron et aviron adapté.

Points de sélection

Il est attribué 16 points par compétiteur sélectionné en équipe de France pour participer au championnat du Monde para-aviron ou aux Jeux paralympiques.

Points d'expansion

Il est attribué 1 point par unité de licence FFA référencée dans le champ handicap sur le serveur licence fédéral.

Points de formation

Il est attribué 25 points au club ayant, avec le label École Française d'Aviron, la mention « aviron et handicaps ».

Points d'encadrement

Il est attribué 10 points par éducateur, licencié dans le club, titulaire d'un Certificat de Qualification Handisport (CQH), d'une attestation de Qualification Sport Adapté (AQSA) ou du coach aviron handicaps. Les formations prises en compte sont celles renseignées sur le serveur fédéral.

RÉCAPITULATIF DE LA RÉGLEMENTATION AVIRON ET HANDICAPS

La thématique «aviron et handicaps» regroupe le para-aviron (handicap physique et visuel), le para-aviron adapté (handicap mental et psychique) et l'aviron handi-valide (équipage mixte handicap et valide).

Une nouvelle catégorie handi-santé a été créée pour les rameurs ayant un handicap (carte MDPH) n'étant pas reconnu dans les classifications officielles (FISA), et les rameurs atteints d'une ALD.

1. ABRÉVIATIONS

- PR1 : para-aviron (para-rowing) bras et épaules ;
- PR2 : para-aviron (para-rowing) tronc et bras ;
- PR3 : para-aviron (para-rowing) jambes, tronc et bras ;
- PD : handicap physique (Physical Disability) ;
- VI : handicap visuel (Visual Impairment) ;
- ID : handicap mental (Intellectual Disability) ;
- AB - BC - CD : catégories de la FF Sport Adapté ;
- HV : handi-valide ;
- HST : handi-santé.

2. CLASSIFICATIONS

Tous les rameurs souhaitant participer à des épreuves nationales doivent avoir été classifiés au préalable selon les procédures suivantes :

Para-aviron

Voir les modalités sur chaque page de championnat.

Il faut prendre rendez-vous au minimum 15 jours avant l'événement.

Un dossier médical doit être fourni au préalable au classificateur médical.

Aucune classification ne sera possible sans dossier médical.

Pour les handicaps visuels, une visite chez un ophtalmologue doit être effectuée avant la classification (document fourni par la FFA sur demande).

Un guide de classification est téléchargeable sur le site internet de la FFA.

Para-aviron adapté

Consultez toutes les modalités d'éligibilité :

<https://sportadapte.fr/pratiquer/eligibilite/>

et de classification :

<https://sportadapte.fr/pratiquer/formes-de-pratique/competitions/classification/>

3. ÉQUIPEMENTS RÉGLEMENTAIRES

Les flotteurs sont obligatoires pour les rameurs PR1. Ils sont facultatifs pour les autres catégories.

Les sièges/assises sont fixes pour les rameurs PR1 et PR2.

Une sangle au niveau du tronc est obligatoire pour la sécurité pour les rameurs PR1. Cette sangle doit être fixée des deux cotés du dossier. S'il y a deux sangles, elles doivent être positionnées dans le même sens pour une ouverture plus rapide.

Les coques utilisées par les rameurs PR1 et PR2 sont des bateaux para-aviron, type canoë, homologués par la FISA (Swift, Wintech, Filippi, Empacher). Celles utilisées par les rameurs PR3 sont des coques standard.

4. COMPÉTITIONS

Au niveau national, pour permettre à un plus grand nombre de personnes en situation de handicap de participer, les 4+ PR3 doivent être composés d'au moins une femme.

Le barreur des 4+ PR3 et 4Yx/+ PR3-ID peut être un homme ou une femme. Le poids minimum est de 55 kg.

La pratique en couple PR3 (1x ou 2x) est réservée aux rameurs justifiant d'une perte de 20 points sur un membre. Ils doivent être

classifiés « pointe et couple ». Cette règle s'applique uniquement pour les épreuves des championnats interrégionaux et du championnat de France bateaux courts.

Déficient visuel : dans un équipage, il ne peut pas y avoir plus de 50% de PR3-VI.

Distances de courses

Tête de rivière :

- 6 000 m pour les PR3 ;
- 4 000 m pour les PR1, PR2 et PR3-ID ;

Course en ligne : 500 m 1 000 m ou 2 000 m ;

Sprints : 500 m pour tous.

Temps handicaps

Les épreuves sprints open para-aviron en 1x PR1, 1x PR2 et 1x PR3 regroupent dans une même course des rameuses et des rameurs. Pour compenser les différences de temps de parcours de ces deux catégories, les départs sont décalés en utilisant des temps handicaps. Ils seront indiqués dans le programme de la compétition concernée.

Les temps handicaps pour les courses open des autres championnats seront communiquées ultérieurement.

Épreuves hors championnats ^Δ

Les épreuves handi-valide open et handi santé ne donneront pas lieu à la délivrance d'un titre de champion de France.

5. TEMPS DE RÉFÉRENCE SUR 2 000 m :

Les temps de référence servant à la qualification au championnat de France bateaux courts para-aviron et para-aviron adapté sont les suivants :

• SH1x PR1 :	9'07	• SF1x PR1 :	10'07
• SH1x PR2 :	8'23	• SF1x PR2 :	9'19
• SM2x PR2 :	8'03	• SM2x PR3 :	7'24
• SH1x PR3 :	7'27	• SF1x PR3 :	8'03
• SH2- PR3 :	7'06	• SF2- PR3 :	7'34
• SH1x PR3-ID CD :	8'11	• SF1x PR3-ID CD :	8'51

Les temps de référence pour les catégories PR3-ID BC seront indiqués ultérieurement après le MAIF Aviron Indoor.

6. PARA-AVIRON ADAPTÉ

Licences : pour participer à des épreuves championnat de France FF Sport Adapté, les rameurs devront avoir une licence FFSA.

Voir les modalités ici :

<http://ffaviron.fr/competitions/informations-generales/aviron-et-handicaps>

<https://ffaviron.fr/medias/downloads/Déclinaison%20technique%20de%20la%20convention%20FFA-FFSA-20201116103240.pdf>

Para-aviron

Toutes les courses donnant lieu à la délivrance d'un titre FFSA sont soumises au règlement sportif FFSA qui pourra être amené à évoluer à l'entrée.

Renseignements : handicaps@ffaviron.fr